

Autoriser les services d'acupuncture dans une clinique au 2365, boulevard Wilfrid-Hamel

Adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 22503CB, R.C.A.2V.Q. 417

Déposé au conseil d'arrondissement des Rivières

24 mars 2026

Dans le cadre de la Politique de participation publique, un rapport complet des activités de la démarche de participation publique est produit.

Dans ce document, les informations suivantes sont regroupées :

- Les étapes de la démarche de participation publique réalisées;
- Les principaux commentaires et recommandations formulés dans le cadre des activités de participation active et des mesures de consultation ainsi que ceux formulés par le conseil de quartier, le cas échéant;
- Les commentaires et recommandations qui ont induit les principales modifications apportées à l'acte soumis pour adoption au conseil, le cas échéant.

Description du projet

Les propriétaires d'une clinique située au 2365, boulevard Wilfrid-Hamel souhaitent que des professionnels de la santé puissent y offrir des services d'acupuncture (P5 Établissement de santé sans hébergement).

Ce groupe d'usages n'est actuellement pas permis dans la zone concernée, alors que la Ville y autorise déjà les services de massothérapie (C2 Vente au détail et services) ainsi que plusieurs autres groupes d'usage de nature commerciale.

Des modifications réglementaires sont nécessaires pour la réalisation de leur projet.

Modifications réglementaires proposées

- Ajout du groupe d'usages *P5 Établissement de santé sans hébergement*
- Limiter la superficie dans laquelle cet usage peut être exercé par établissement à 200 m²

Ce projet contient des dispositions susceptibles [d'approbation référendaire](#).

Démarche de participation publique

Étapes

- Consultation publique sur le projet de modification réglementaire – Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) et demande d'opinion au conseil de quartier de Duberger-Les Saules : 12 mars 2026, 19 h, Bureau d'arrondissement des Rivières
- Consultation écrite : du 13 au 19 mars 2026 (7 jours)

Rapports des différentes étapes (voir les documents à l'annexe I)

- Rapport de la consultation publique sur le projet de modification réglementaire – Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) et d'opinion du conseil de quartier
- Rapport de la consultation écrite (7 jours)

Rétroaction

Il n'y a de modifications prévues au projet de règlement à la suite de la démarche de participation publique.

Annexe I : Rapports des différentes étapes

Autoriser les services d'acupuncture dans une clinique au 2365, boulevard Wilfrid-Hamel

Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 22503CB, R.C.A.2V.Q. 417

Activité de participation publique

Assemblée publique de consultation et demande d'opinion au conseil de quartier de Duberger-Les Saules

Date et heure

12 mars 2026, à 19 h

Lieu

Bureau d'arrondissement des Rivières, 330, rue Chabot

Déroulement de l'activité

1. Accueil et présentation des personnes-ressources;
2. Présentation du déroulement;
3. Rappel du cheminement d'une demande de modification à la réglementation d'urbanisme et du processus de consultation prévu selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et la Politique de participation publique de la Ville de Québec;
4. Présentation des moyens utilisés pour informer le public de la consultation publique et de la demande d'opinion au conseil de quartier;
5. Mention que la fiche synthèse présentant le projet de modification réglementaire est disponible sur place et en ligne;
6. Mention que le projet de modification à la réglementation d'urbanisme contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Les modalités pour déposer une demande de participation référendaire ainsi que la carte des zones concernées et des zones contiguës sont disponibles pour le public;
7. Présentation du projet de modification à la réglementation d'urbanisme par la personne-ressource;
8. Rappel de la tenue d'une consultation écrite dans les 7 jours qui suivent la consultation publique;
9. Période de questions et commentaires du public;
10. Période de questions et commentaires du conseil de quartier;
11. Recommandation du conseil de quartier.

Activité réalisée à la demande du :
Conseil d'arrondissement des Rivières

Projet

Secteur concerné

Arrondissement des Rivières, quartier de Duberger-Les Saules

Description du projet et principales modifications

Les propriétaires d'une clinique située au 2365, boulevard Wilfrid-Hamel souhaitent que des professionnels de la santé puissent y offrir des services d'acupuncture (P5 Établissement de santé sans hébergement).

Ce groupe d'usages n'est actuellement pas permis dans la zone concernée, alors que la Ville y autorise déjà les services de massothérapie (C2 Vente au détail et services) ainsi que plusieurs autres groupes d'usage de nature commerciale.

Des modifications réglementaires sont nécessaires pour la réalisation de leur projet.

Modifications réglementaires proposées

- Ajout du groupe d'usages *P5 Établissement de santé sans hébergement*
- Limiter la superficie dans laquelle cet usage peut être exercé par établissement à 200 m²

Ce projet contient des dispositions susceptibles [d'approbation référendaire](#).

Documentation disponible sur le site Internet de la Ville de Québec

<https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/activites/fiche.aspx?IdProjet=978>

Participation

Membres du conseil d'administration du conseil de quartier

- Patrice Côté
- Michel Lessard
- Jean-Louis Marois
- Luc Rhéaume
- Nicky Ahmed Kambi

Membres du conseil municipal

- Clément Bourdeau, conseiller municipal du district de Vanier-Duberger
- Catherine Deschamps, conseillère municipale du district des Saules-Les Méandres et présidente de l'arrondissement des Rivières

Personne-ressource de la Ville

- Simon Guillemette, conseiller en urbanisme, Division de la gestion territoriale

Animation de la rencontre

- Alexandra Mauger, conseillère en consultations publiques, Service des relations citoyennes et des communications

Participation du public

En plus des personnes mentionnées plus haut, 15 personnes assistent à la rencontre.

Recommandation du conseil de quartier

Le conseil de quartier de Duberger-Les Saules recommande au conseil d'arrondissement des Rivières d'adopter le projet de règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 22503CB, R.C.A.2V.Q. 417

Options soumises au vote		Description des votes
Options	Nombre de votes	
A.	5	Accepter la demande Recommander au conseil d'arrondissement d'approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme
B.	0	Refuser la demande Recommander au conseil d'arrondissement de ne pas approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme
C.	0	Accepter la demande, avec proposition d'ajustement Recommander au conseil d'arrondissement d'approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme, mais avec une demande particulière
Abstention	0	
TOTAL	5	

Questions et commentaires du public

- **Intervention 1** : une citoyenne demande des précisions sur le PDAD et si une modification serait nécessaire si le requérant souhaitait agrandir ses locaux au-delà de la superficie maximale de 200 m².

Réponse de la Ville : *une modification serait effectivement nécessaire pour agrandir au-delà de 200m². Mais comme le PDAD sera remplacé sous peu par le Plan d'urbanisme et de mobilité, qui sera plus actualisé et devrait remédier à ce type de situation.*

- **Intervention 2 :** un citoyen demande si la vocation de ce secteur reste commerciale.

Réponse de la Ville : *oui, bien que le nouveau zonage permette plus de souplesse pour la location des locaux disponibles et que l'on retrouve également des activités industrielles dans le secteur.*

- **Intervention 3 :** un administrateur rappelle les demandes répétées du conseil de quartier pour l'ajout de trottoirs dans les tronçons où ils sont absents sur le boulevard Wilfrid-Hamel.

Réponse de la Ville : *ce sont des suivis en cours auprès de l'administration de la Ville, il y a plusieurs enjeux techniques qui ralentissent la réalisation de ce projet.*

Nombre d'interventions

3 interventions

Prochaines étapes

Transmettre ce rapport à la Division de la gestion territoriale, à la Direction de l'Arrondissement des Rivières et au conseil d'arrondissement des Rivières.

Réalisation du rapport

Date

16 mars 2026

Rédigé par

Alexandra Mauger, conseillère en consultations publiques, Service des relations citoyennes et des communications

Approuvé par :

Patrice Côté, président d'assemblée, vice-président du conseil d'administration du conseil de quartier de Duberger-Les Saules

Autoriser les services d'acupuncture dans une clinique au 2365, boulevard Wilfrid-Hamel

Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 22503CB, R.C.A.2V.Q. 417

Activité de participation publique

Consultation écrite

Période

Du 13 au 19 mars 2026

Lieu

Formulaire en ligne

Activité réalisée à la demande du :

Conseil d'arrondissement des Rivières

Projet

Secteur concerné

Arrondissement des Rivières, quartier de Duberger-Les Saules

Description du projet et principales modifications

La Ville de Québec souhaite autoriser un projet d'école de conduite pour motocyclistes au 450, rue des Canetons. L'immeuble, qui comprend quelques locaux, est situé dans la zone industrielle Carrefour-du-Commerce.

Le projet du requérant ne nécessite aucun agrandissement de bâtiment ou modification à l'aménagement du terrain. Cette activité se ferait essentiellement la fin de semaine, soit à l'extérieur des plages horaires d'utilisation des autres commerces du bâtiment.

À quelques mètres à l'est du site du projet (dans une autre zone) s'y trouve un centre de services de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ). Des opérations similaires à celles d'une école de conduite sont exercées sur place.

Il apparaît donc logique d'autoriser le projet d'école de conduite. Comme l'activité génère du bruit lors des exercices de conduite, la localisation à l'intérieur d'une zone industrielle, loin des secteurs habités, est idéale.

Modifications réglementaires proposées

- Ajout du groupe d'usages *P5 Établissement de santé sans hébergement*
- Limiter la superficie dans laquelle cet usage peut être exercé par établissement à 200 m²

Ce projet contient des dispositions susceptibles [d'approbation référendaire](#).

Documentation disponible sur le site Internet de la Ville de Québec

<https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/activites/fiche.aspx?IdProjet=978>

Participation

Membre du conseil municipal :

- Catherine Deschamps, conseillère municipale du district des Saules-Les Méandres et présidente de l'arrondissement des Rivières

Personne-ressource de la Ville :

- Simon Guillemette, conseiller en urbanisme, Division de la gestion territoriale

Coordination de la consultation :

- Alexandra Mauger, conseillère en consultations publiques, Service des relations citoyennes et des communications

Participation sur la page web du projet

0 personne ont apporté des commentaires ou posé des questions.

Questions et commentaires du public

Aucun commentaire reçu dans le cadre de la consultation écrite.

Prochaines étapes

Transmettre ce rapport à la Division de la gestion territoriale, à la Direction de l'Arrondissement des Rivières et au conseil d'arrondissement des Rivières.

Réalisation du rapport

Date

20 mars 2026

Rédigé par

Alexandra Mauger, conseillère en consultations publiques, Service des relations citoyennes et des communications